

UN PREMIER GRAND SUCCES DE LA MOBILISATION ET DE L'UNITE

DES LUTTES TONIFIANTES QUI BOUSCULENT AU CŒUR DU DISPOSITIF
ECONOMIQUE LIBERAL ET MODIFIENT LES RAPPORTS DE FORCE

L'ATOUT UNITAIRE

Après plus de deux mois d'intenses mobilisations pour obtenir le retrait du CPE, les organisations syndicales de lycéens, d'étudiants et de salariés, se félicitent de la décision enfin annoncée de faire disparaître le CPE de la loi. C'est un authentique succès à mettre à l'actif de la détermination, de la persévérance et de l'unité d'action du mouvement.

Les organisations syndicales appellent les étudiants, les lycéens et les salariés à marquer comme il convient ce résultat de leur action.

Elles restent vigilantes jusqu'à ce que la loi destinée à faire disparaître le CPE soit effectivement votée et promulguée, les actions décidées pour le 11 avril s'inscrivent dans ce cadre.

Ce succès remporté sur le CPE donnera à tous la confiance et la dynamique nécessaires pour permettre que les questions de l'emploi des jeunes, de la formation et de la précarité du travail trouvent rapidement des réponses, ainsi que les questions posées par toutes les organisations syndicales concernant le Contrat Nouvelles Embauches.

Elles demandent que soient créées les conditions pour que les étudiants et lycéens ne soient pas pénalisés. Cela vise notamment les examens, les rattrapages éducatifs, les bourses, les élections étudiantes et aux CROUS. A chaque fois que nécessaire, des négociations avec les organisations, lycéennes, étudiantes et les personnels de l'Education doivent être menées.

Avec ce remarquable résultat, le syndicalisme par sa mobilisation et sa détermination pour le retrait du CPE a fait preuve de son efficacité et de sa responsabilité.

La détermination, dans l'unité des étudiants, des lycéens, des salariés, permet aujourd'hui d'infliger un premier et net revers au gouvernement dans sa politique de précarisation et de démantèlement du Code du Travail. Le CPE, mesure emblématique, est bel et bien supprimé. Ce succès témoigne que la lutte paie et renforce la capacité à agir pour remettre en cause les autres aspects régressifs de la politique gouvernementale en matière économique et sociale (Loi sur l'école, Pacte sur la recherche, CNE, « Apprentissage junior », « Egalité des chances »). Le SNESUP appelle, dans tous les établissements, les enseignants du supérieur à se réunir en Assemblée générale, avec les personnels administratifs et techniques et les étudiants pour apprécier cette situation nouvelle qui tient pour beaucoup à l'unité de tous depuis deux mois. Il appelle à maintenir la pression et la vigilance quant aux dispositifs envisagés pour l'insertion des jeunes non qualifiés en ce qui concerne les garanties d'emploi et de formation.

Communiqué SNESUP du 10 avril 2006

Déclaration commune de l'UNEF et du SNESUP-FSU

Après un formidable engagement des étudiants, des enseignants, des salariés dans une unité syndicale exceptionnelle, l'abrogation du CPE vient d'être arrachée. C'est un succès considérable.

L'UNEF et le SNESUP-FSU, avec les étudiants et les enseignants du supérieur entendent rester vigilants dans le cadre de l'intersyndicale jusqu'au retrait effectif. La mobilisation prévue ce mardi 11 s'inscrit dans cette perspective, d'autant que l'ensemble des questions posées par le mouvement : précarité, articulation « formation, qualification, emploi »..., n'est pas résolu et reste au cœur de nos préoccupations.

Ni les étudiants, ni les personnels ne doivent être pénalisés, en particulier les étudiants boursiers, ceux effectuant des stages ou des parcours de mobilité. Pour la suite de l'année universitaire et la délivrance des diplômes, il s'agit maintenant de reconstruire la cohérence des contenus et des modalités de validation des enseignements pour la fin de l'année, compte-tenu de la réalité des mobilisations nécessitées par l'obstination du gouvernement. C'est possible ! Dans les établissements d'enseignement supérieur, pour prendre en compte la diversité des situations, après concertation et débat dans les instances –CEVU et CA- de nouvelles modalités et calendriers d'examens doivent être arrêtés dans ce sens. Paris, le 11 avril, 15 heures

**ENSEMBLE DANS
UN 1^{er} MAI UNITAIRE**